



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

**Pour publication immédiate:** le 14 mars 2012

**LE GOUVERNEUR CUOMO, LE CHEF DE LA MAJORITÉ AU SÉNAT M. SKELOS ET LE PORTE-PAROLE DE L'ASSEMBLÉE M. SILVER ANNONCENT UN ACCORD HISTORIQUE SUR LA LOI DE L'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS**

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo, Le Représentant de la majorité Dean Skelos et le porte-parole de l'Assemblée Sheldon Silver ont annoncé aujourd'hui un accord de législation qui permettra de promulguer en loi l'innovant système d'évaluation des enseignants et des directeurs, introduit par le Gouverneur, faisant ainsi de l'État de New York le leader national quant à la responsabilisation des écoles.

Le nouveau système d'évaluation offre ainsi des normes bien définies et une orientation précise aux districts scolaires locaux pour l'implémentation des évaluations des enseignants à la base de mesures de performance multiples, y compris la réussite des élèves et des observations rigoureuses de la classe. La législation respecte l'engagement de l'État de New York à mettre en place un système d'évaluation des enseignants véritable et efficace, comme condition à la subvention de 700 millions de dollars du programme fédéral "Race to the Top" de la course à la première place.

« Nous transformons en loi un nouveau modèle national relatif aux évaluations des enseignants qui fera de nos élèves la priorité et qui propulsera l'État de New York à la première classe s'agissant de la responsabilisation des écoles », a annoncé le Gouverneur Cuomo. « La nouvelle loi d'évaluation valable dans tout l'état détermine des normes précises pour la mesure des éducateurs à la base des résultats de nos élèves en classe pour que nous puissions être sûrs que nos enfants reçoivent les meilleures chances possibles pour leur avenir. Je félicite les dirigeants législatifs d'avoir eu le courage extraordinaire de créer des évaluations permanentes et réelles dans nos écoles. »

Le Représentant de la majorité au Sénat Dean G. Skelos a déclaré : « Cet accord sur les évaluations des enseignants renforcera la responsabilisation des districts scolaires à travers New York et procurera à nos élèves l'éducation de première classe qu'ils méritent. Je félicite le Gouverneur pour avoir collaboré avec la Législature et les employés concernés sur ce sujet important, et je suis ravi de pouvoir faire encore plus pour permettre à nos élèves de faire face à la compétition et de réussir pour qu'ils puissent se préparer à devenir les leaders de demain dans les affaires, l'éducation et dans chacune de leurs communautés. »

French

Le porte-parole de l'Assemblée Sheldon Silver a déclaré quant à lui : « La loi de l'évaluation des enseignants que nous avons passée il y a deux ans a permis l'octroi de la subvention de 700 millions de dollars aux écoles de New York dans le cadre du programme fédéral Race to the Top. Cette loi fournira des normes intégrales en utilisant des mesures multiples pour évaluer l'efficacité des enseignants et aider les enseignants qui ont des difficultés à s'améliorer et à évoluer. Je félicite le Gouverneur de son engagement à offrir le meilleur système d'éducation possible à nos élèves. »

Les détails du plan soumis pour législation sont les suivants :

### **Performance de l'enseignant – 60 points**

En vertu de l'accord, une évaluation d'enseignant portera à 60 pour cent sur la mesure rigoureuse et reconnue au niveau national de la performance de l'enseignant. La législation exige qu'une majorité des points de performance de l'enseignant soit basée sur les observations faites en classe par un administrateur ou un directeur d'établissement, et au moins une observation mystère sera effectuée. Les points restants seront basés sur des normes définies, notamment les observations effectuées par des évaluateurs indépendants formés, les observations faites en classe par des pairs, l'avis des parents et des élèves relevé par les évaluateurs, et la preuve de la performance par les dossiers scolaires des élèves.

### **Réussite des élèves aux évaluations locales et d'Etat – 40 points**

En vertu de la législation, l'évaluation d'un enseignant sera basée à 40 pour cent sur la réussite des élèves, avec 20 pour cent aux examens d'état et 20 pour cent sur une liste de trois options d'examen, notamment les examens d'état, les évaluations de tierce partie / examens approuvés par le SED et les examens développés localement, qui seront soumis à la révision et à l'approbation du SED. Selon le plan, les districts scolaires pourront aussi utiliser les examens d'état pour établir la notation d'un enseignant à hauteur de 40 pour cent.

### **Système de notation**

La législation resserre significativement le système de notation, pour assurer que la réussite de l'élève et la performance de l'enseignant sont correctement pris en compte dans la notation de l'enseignant. Les enseignants ou directeurs d'établissement qui sont notés « inefficace » dans les 40 points ne pourraient pas recevoir un score de développement global.

Inefficace: 0 – 64

En développement : 65 – 74

Efficace: 75 – 90

Très efficace: 91 – 100

### **Allocation de système de point pour les notations**

La législation établit, pour la première fois, une norme, pour les districts scolaires et les syndicats

French

d'enseignants, de fixation de l'attribution de points pour les notations de l'enseignant. Les points doivent être attribués de manière à ce qu'un enseignant puisse recevoir une des quatre notations, et le Commissaire au SED pourra rejeter les courbes insuffisamment remplies.

### **Révision finale du Commissaire au Département de l'Education de l'Etat (SED)**

La législation, également pour la première fois, accorde au Commissaire du SED l'autorité d'approuver ou désapprouver les plans d'évaluation locaux, jugés insuffisants. Cette mesure ajoutera de la rigueur à la procédure et assurera que les plans d'évaluation sont conformes à la loi.

### **Procédure en appel accélérée de la Ville de New York**

La législation comprend également une procédure en appel accélérée et standardisée pour le District scolaire de la Ville de New York, qui entrera en vigueur le 17 janvier 2013, si la Ville de New York et la FUE s'entendent sur un système d'évaluation global.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
Etat de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418